



Viol d'une mineur par un mineur, quelle peine encourue?

Par **maispourquoi**, le **28/03/2014** à **18:42**

Nous avons appris récemment le ou les viols de ma fille de 4 ans par le fils de mon conjoint, âgé de 14 ans.

ma fille a été auditionnée comme la loi le prévoit (filmée, examen médical). J'ai déposé plainte il y a une semaine. La gendarmerie m'a contacté ce matin pour prévenir que le procureur demande le placement en garde à vue du violeur...

Toujours rien à cette heure. Que risque til? Sachant qu'il a un suivi psy depuis plusieurs années (pour d'autres problèmes n'ayant rien à voir) et des petits délits (vols, agression sur les encadrants, renvoyé du lycée récemment...)

Aura til l'excuse de minorité? Y aura til un procès?

Nous nous sentons seuls et désarmés... Merci pour vos réponses